



SAINT-ETIENNE DE-GOURGAS

Commune de Saint Etienne de Gourgas
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Date de la convocation : 9 Septembre 2024

Présents : Mesdames JIBAUD Anne-Marie et BATACHE Carmen, Messieurs ABRIC Michel, CORROCHANO Roger, GRIMAL Christian, REQUI Jean-Luc, BOUSQUET Julien, PRADEILLE Jean-Philippe, PASTOR Robert

Absents excusés : Monsieur LE DROGO Didier et Madame BOUSQUET Elisa

Monsieur GRIMAL Christian a été nommé secrétaire de séance.

1- Rapport Syndicat Centre Hérault 2023

Monsieur Le Maire expose les chiffres clés du rapport annuel 2023 du Syndicat Centre Hérault et rappelle l'objectif principal à atteindre : Parvenir à baisser la production de déchets ménagers de 15% pour éviter une « envolée » de la taxe ordures ménagères dont on peut craindre un doublement si rien n'est fait. On considère que 70% des déchets constatés dans les bacs gris n'ont pas leur place dans le résiduel des ordures ménagères. Les modalités de collecte vont évoluer avec la mise en place d'un container « tri sélectif » (jaune) pour les emballages collectés, à domicile, en alternance avec les bacs gris.

Une réflexion s'amorce autour d'un composteur collectif par hameau, une expérimentation pourrait se faire sur celui d'Aubaygues.

Le Conseil, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, approuve le rapport 2023 du SCH.

2- Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que les lignes de trésorerie permettent de financer les travaux dans l'attente du versement des subventions obtenues, dans le cas où la trésorerie de la Commune serait insuffisante. Ces lignes de trésorerie doivent être remboursées dans l'année, à réception du montant des subventions.

Monsieur le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie, pour un montant de 100 000 euros, qui sera destinée à financer, si nécessaire, les travaux d'amélioration des espaces publics et de voirie. **Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte** le renouvellement de cette ligne de trésorerie et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

3- Transfert eau et assainissement : PV

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement a été transférée le 1^{er} janvier 2021 à la Communauté de communes du Lodévois et Larzac. Tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence. Il y a donc lieu de valider les procès-verbaux qui précisent les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise la signature des PV constatant la mise à disposition par la commune des biens meubles et immeubles affectés à la CCLL pour la compétence eau et assainissement.

4- Révision attribution compensation

Monsieur le Maire explique que la compétence enfance-jeunesse gérée par la Communauté des communes (CCLL) est devenue déficitaire car la participation des communes n'a pas été réactualisée depuis sa mise en place en 2011. Il y a lieu de majorer les participations communales de façon modérée pour rééquilibrer avec équité les finances dédiées à cette mission.

A compter du 1^{er} janvier 2025, il est proposé d'augmenter la participation communale de St Etienne de Gourgas de 1059.20€, passant de 16 836.30€ à 17 895.50€, basée sur les effectifs réels de 2023. Chaque année le montant sera recalculé en fonction de

la population réelle accueillie en structures ENFANCE (ALP, ALSH, crèche), et selon la clé de répartition suivante : 60% CCLL 40% commune du reste à charge de fonctionnement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve l'augmentation de la participation communale de Saint-Etienne de Gourgas pour l'année 2025 de la compétence enfance-jeunesse.

5- Programme ACTEE +

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme ACTEE+, issu de la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leur facture d'énergie. La coopération entre les territoires étant vivement encouragée, plusieurs collectivités du Lodévois se sont associées pour déposer leur candidature à ce programme ACTEE+. Courant juillet 2024, cette candidature a été retenue, aussi la commune de St Etienne de Gourgas va pouvoir bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique sur le bâtiment école-mairie-bibliothèque. Le projet sera financé à 80% par l'Etat.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat conclu entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Questions Diverses :

- Réfection chemins : l'entreprise COLAS a commencé les travaux sur le secteur de la Doumergarie, après la réfection de certains chemins à Gourgas et au camp de ratis, il sera demandé à l'entreprise un devis pour finaliser l'aménagement du parking créé à l'école,

- Rentrée scolaire 2024-2025 : 54 enfants avec l'ouverture d'une 3^{ème} classe dont 21 enfants en maternelle et 33 en primaire,

- PLUI emplacement réservé et modification des « orientations d'aménagement et de programmation » (OAP) : le projet de créer un parking randonneur à l'entrée de Gourgas est abandonné au profit d'un autre emplacement à Lagardie plus adapté à ce besoin. Cet espace permettra une capacité de stationnement suffisante et donne un accès direct au circuit pédestre,

L'OAP située à « La Paro » à St Etienne le haut prévoyait la création de 3 maisons de village avec un stationnement sur deux parcelles différentes. Il est convenu que 2 maisons + un parking seraient plus appropriés pour faciliter la réalisation de l'opération (une seule parcelle),

- Eclairage en LED fini à St Etienne le haut,

Madame BATACHE interpelle les membres du conseil sur l'absence de marché de Noël en 2024, il est entendu que toute association en place sur le village peut reprendre la suite de cet événement,

Monsieur PRADEILLE signale que l'accès à la Gloriette (regard d'intersection source du camp du lac et de la bourbonnelle) est ouvert, il y a lieu de prévenir le SIELL pour veiller à sécuriser l'accès,

Monsieur CORROCHANO et Monsieur GRIMAL évoquent le travail en cours avec l'entreprise PREDICT spécialisée dans la prévention et la gestion des risques pour mettre à jour le **plan de sauvegarde communal** en cas d'intempéries ou d'incendies. L'ensemble des communes du Lodévois participe à cette réflexion, ce document étant obligatoire et se voulant opérationnel,

Pour Saint-Etienne de Gourgas, il est question de la signalétique des ponts submersibles, l'identification de la « cellule de crise » au sein de la Mairie, les habitations à risque (risque eau ou feu), du lieu de rapatriement en cas d'activation du plan (ex : alerte rouge inondation ou incendie en cours). Un atelier est prévu le 4 octobre prochain pour finaliser cette réflexion et être mieux préparé aux futurs événements naturels et climatiques pouvant impacter les habitants du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Monsieur Jean-Luc REQUI

